

Procédures conventions

> Stages effectués dans écoles primaires et maternelles publiques du Gard (30) - 2019 / 2020

Stages effectués dans les écoles primaires et maternelles publiques du Gard (30)

Procédure en place pour la gestion des conventions

La gestion des stages dans les établissements scolaires du primaire a changé, il vous faudra désormais procéder de la façon suivante :

1 - **Obtenir l'accord de :**

- Du directeur d'école afin de savoir s'il accepte d'accueillir un stagiaire (accord écrit sur courrier de demande de l'étudiant)
- D'un enseignant qui devra accepter de vous encadrer durant le stage. Il sera alors tuteur de l'organisme d'accueil et devra signer les conventions.
- Vous devrez rédiger une lettre de motivation présentant clairement les attendus et le contenu du stage - cette lettre peut être adressée par courriel au directeur de l'établissement, lequel doit se charger de faire valider votre demande par l'**IEN référent**.
- une copie de cette lettre validée devra être jointe à chacun des exemplaires de votre convention de stage, l'ensemble sera à déposer à la **DSDEN**, à l'attention de **Monsieur WAGNER**.

2 – **Remplir votre convention de stage sur l'ENT.**

- Établissement d'accueil = DSDEN du Gard - siret 17300431800015 - 58 rue Rouger de L'isle, 30031 Nîmes. Comme signataire de la convention Mr Didier Wagner, *secrétaire général du Service Départemental de l'Education Nationale (préciser le titre)*.
- Service d'accueil = Le nom de l'école primaire dans laquelle vous allez effectuer votre stage. Indiquer comme tuteur de l'organisme d'accueil l'enseignant de l'école.

3 – **Faire signer les trois exemplaires** de la convention de stage à l'enseignant de votre filière d'études que vous avez choisi comme tuteur pédagogique.

4 – **Faire parvenir les trois exemplaires** de la convention accompagnés de l'accord écrit du directeur d'école au Secrétariat Général de l'Inspection Académique - Service Départemental de l'Education Nationale du Gard, 58 rue Rouget de l'Isle, 30000 Nîmes. Prévoir un délai de signature d'une semaine.

5 – **Récupérer les conventions** de stages signées à l'accueil du Service Départemental de l'Education Nationale du Gard

6 – **Retourner les trois exemplaires** de la convention au service ba2ip de l'université de Nîmes pour signature et validation de la présidence.